

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 mai 2009

Noms	Fonction	Présents	absents	Procuration
Mme. Patricia ROSA	Maire	x		
M. Willy EGARD	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Yvon GUERRIER	3 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	x		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	x		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		x	M. EGARD
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	x		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	x		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal	x		
Mme. Aline LESENEY	Conseillère Municipale	x		
Melle Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	x		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	x		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal		x	Mme ROSA

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

Madame Christiane MORET COSTAFROLAZ a été élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Servitudes de Pistes et Remontées Mécaniques sur le Domaine Skiable de la station des Carroz.  
Marchés de travaux relatifs au télésiège des Molliets lot n° 2 : démontage ; lot n° 3 : démolition  
- terrassement - réseaux.

Avenant de + 5% au lot 06-10 : électricité attribué à l'entreprise SPIE, dans le cadre des travaux de la restructuration de la télécabine.

Tarifs remontées mécaniques

D.I.A.

Cessions gratuites de terrain route de Frévard Mme & M. EGARD Willy et Mme & M. FIMALOZ  
Guy au profit de la Commune

Acquisition terrain aux Consorts RENAND pour aménagement aire de retournement route du Bry.

Autorisation à donner à D.S.F pour dépôt d'un dossier d'aménagement de la piste Silice sur le domaine skiable de Flaine  
Autorisation à donner à D.S.F pour dépôt d'un dossier d'aménagement d'une retenue collinaire sise "Combe de Veret".  
Cession BONHOMME Nicolas/ Commune section 132B n° 1409 et 1410 route de Creytoral  
Décision modificative du budget principal  
Achat d'actions de la Soremac  
Délégation donnée au Maire en matière de placement de fonds  
Subventions 2009 pour les Associations extérieures à la commune  
Tarifs VTTtisme été 2009  
Tarifs Randotisme été 2009  
Tarifs Cavalcime et Chœurs de France été 2009  
Vote tarifs activités sportives été 2009  
Convention VTTtisme 2009  
Convention Cavalcime 2009  
Conventions de servitude canalisation eau potable chemin des Noisetiers  
Convention de mise à disposition de terrains pour l'association Potes et Jardins (jardins familiaux)  
Avis favorable du périmètre du SAGE de l'Arve  
Election d'un titulaire au SIVOM de la Région de Cluses

\*\*\*\*\*

### **Servitudes de Pistes et Remontées Mécaniques sur le Domaine Skiable de la station des Carroz**

Madame le Maire présente à l'assemblée le dossier de servitudes de pistes conformément aux articles L. 342-18 à 342-26 du Code du Tourisme à instaurer sur le domaine skiable des Carroz, délimité et inscrit au P.L.U. de la Commune.

Le domaine skiable des Carroz est implanté de la façon suivante :

100,989 ha en propriété communale

19,0745 ha en propriété privée.

Elle rappelle l'importance du domaine skiable pour la commune qu'il convient de pérenniser par l'institution de servitudes de pistes prenant en compte les remontées mécaniques, les canons à neige et les canalisations pour l'enneigement artificiel.

Il est précisé que les servitudes de pistes instaurées sont liées aux parcelles et non aux propriétaires.

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté et demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prescrire une enquête parcellaire conformément aux articles R.11-19 et suivants du Code de l'Expropriation.

### **Marchés de travaux relatifs au télésiège des Molliets lot n° 2 : démontage lot n° 3 : démolition - terrassement - réseaux.**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de construction du télésiège des Molliets, une procédure d'appel d'offres ouvert à été suivie :

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au JOUE et au BOAMP le 2 mars 2009

Après Analyse, la commission d'appel d'offres (CAO) réunie les 5 et 12 mai 2009 a procédé à l'analyse des offres des lots n° 2 et n° 3 selon les critères suivants :

lot n° 2 : démontage

- o valeur technique de l'offre : 30 %
- o prix des prestations : 70 %

lot n° 3 : démolition - terrassement - réseaux

- o valeur technique de l'offre : 60 %
- o prix des prestations : 40 %

La Commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises ci-dessous :

**Lot n° 2 - démontage**

Sur les 3 offres reçues en Mairie, la C.A.O. a retenu celle de l'Entreprise STM PUGNAT, domiciliée 1890 route de Cordon-74700 Cordon pour un montant de 24 300 € H.T. soit 29 062,80 € T.T.C.

**Lot n° 3 - démolition-terrassement-réseaux**

Sur les 6 offres reçues en Mairie, la C.A.O. a retenu celle de l'Entreprise FAMY, domiciliée 415 rue de la Poste - 01200 Chatillon en Michaille pour un montant de 298 469,50 € H.T. soit 356 969,52 € T.T.C.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés évoqués pour les montants susvisés.

**Avenant de + 5% au lot 06-10 : électricité attribué à l'entreprise SPIE SUD EST, dans le cadre des travaux de la restructuration de la télécabine**

Le lot 06-10 -électricité- a été attribué à l'Entreprise SPIE SUD EST, dans le cadre des travaux de restructuration du site de départ de la télécabine de la Kédeuze et notamment de l'atelier. Ce marché a fait l'objet en cours d'exécution d'adaptations techniques, notamment :

- o l'équipement du local « huiles » en matériels antidéflagrants ainsi qu'une modification de l'armoire électrique générale.
- o La suppression de câbles chauffants prévus sur la partie nord de l'atelier
- o Le rajout d'équipements dans la fosse principale.

Un avenant n° 1 au marché de ce lot 06-10 s'avère donc nécessaire pour la prise en compte de ces travaux complémentaires et de la modification des délais d'exécution.

Le montant de cet avenant s'élève à 5 709,61 € H.T. soit 6 828.69 € T.T.C., ce qui représente une augmentation de 8.13 % du marché initial.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 mai 2009, après analyse, se prononce favorablement sur cet avenant portant le montant initial du marché du lot 06-10 de 70 199.64 € H.T. à 75 909.25 € H.T. soit 90 787.46 € T.T.C.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant n° 1 au lot 06-10 avec la Société SPIE SUD EST, domiciliée Espace Lémanique - 9 bis rue Sommeiller à Vétraz Monthoux pour un montant de 5 709,61 € H.T. soit 6 828.69 € T.T.C.

**Tarifs remontées mécaniques**

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue jeudi 7 mai 2009 avec les élus et les sociétés de remontées mécaniques du Grand-Massif.

Les augmentations proposées par la Société D.S.F. pour les tarifs de l'hiver prochain ne sont pas souhaitables dans le contexte de crise actuel. Il a été demandé que les tarifs Massif soit revus à la baisse ainsi que les forfaits saison. A ce jour, aucune réponse n'a été formulée par D.S.F.

Les tarifs tels que proposés ont été votés par la commune de Samoëns. La commune de Morillon n'envisage pas de les accepter.

Il serait judicieux que les Maires du Grand-Massif soient solidaires et envisagent de communiquer sur le maintien des tarifs dans le contexte actuel.

Monsieur Nicolas BONHOMME précise que l'étude « off-shore » réalisée par D.S.F. n'a pas pris en compte l'impact de la crise actuelle. Elle est orientée, les tarifs ont été comparés avec des stations qui n'ont pas le même profil que les nôtres.

Une augmentation des tarifs telle que proposée risque de détériorer l'image du Grand-Massif.

Il est précisé par ailleurs que les remontées mécaniques ont réalisé cet hiver un bon chiffre d'affaires, dépassant les 10 millions d'Euros.

D.S.F. invoque des arguments tels que les investissements réalisés sur le domaine skiable et que la clientèle interrogée s'avère prête à consommer malgré les augmentations envisagées.

Les tarifs ne sont pas votés. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil

#### **D.I.A.**

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 21 janvier 2009 devenue exécutoire le 2 février 2009.

Après examen des déclarations, Mme le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Décision	Biens en vente
2009-08	Terrain à bâtir de 955 m <sup>2</sup>
2009-09	Chalet de la copropriété "Le Jardin Alpin"
2009-11	Lot de copropriété (droit à construire)

Décision	Fonds de commerce, fonds artisanal ou bail commercial
2009-10	Fonds artisanal (travaux de nettoyage et d'entretien)

**Cessions gratuites de terrain route de Frévuard M. & Mme EGARD Willy et M. & Mme FIMALOZ Guy au profit de la Commune**

Monsieur et Madame Willy EGARD

Monsieur EGARD, Premier Adjoint, est sorti de la salle durant la présentation de ce dossier qui le concerne.

Dans le cadre de l'aménagement de la route de Frévuard, Monsieur et Madame EGARD ont accepté de céder gratuitement à la Commune une emprise de 36 m<sup>2</sup> de leur terrain cadastré section A n° 3722 (tiré du n° 734).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document d'arpentage accepte cette cession à titre gracieux et demande que cette parcelle soit intégrée dans le domaine public routier de la Commune dès signature chez le notaire.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Monsieur et Madame Guy FIMALOZ

Le Conseil Municipal accepte, en régularisation, la cession de terrain gratuite à la Commune, d'une emprise de 6 m<sup>2</sup>, cadastrée section A n° 3725 (tirée du n° 3438), située en bordure de la route de Frévuard, dans le cadre du dossier de permis de construire délivré pour leur chalet.

Il demande que cette parcelle soit intégrée au domaine public de la Commune dès signature de l'acte notarié.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

**Acquisition terrain aux Consorts RENAND pour aménagement aire de retournement route du Bry.**

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de retournement à la route du Bry, le Conseil Municipal accepte l'achat de la parcelle cadastrée section B n° 864 d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, objet de l'emplacement réservé n° 39 inscrit au P.L.U., propriété des Consorts RENAND.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer les documents relatifs à cette transaction s'élevant à la somme de 2 170 €, étant précisé qu'il conviendra d'ajouter les frais de notaire à la charge de la Commune.

**Autorisation à donner à D.S.F pour dépôt d'un dossier d'aménagement de la piste Silice sur le domaine skiable de Flaine**

Le Maire informe l'assemblée du projet de la Société D.S.F. (Domaine Skiable de Flaine) relatif au reprofilage de la piste « Silice » assurant la liaison entre le secteur de la Tête des Saix au bas de Vernand. En effet cette piste très étroite, sera élargie pour la porter à environ 16 mètres ce qui permettra de disposer d'une liaison facile.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric MARION, Directeur du domaine skiable de Flaine, autorise la Société D.S.F. à déposer une « demande d'autorisation d'aménager une piste de ski alpin » dans le cadre de ces travaux, sur les parcelles communales cadastrées section B n° 110 et 117 lieudit « Vernand Est ».

Ces travaux débuteront cet été.

### **Autorisation à donner à D.S.F pour dépôt d'un dossier d'aménagement d'une retenue collinaire sise "Combe de Veret"**

Monsieur MARION expose par ailleurs le projet de retenue collinaire lieudit « Combe de Véret » instruit par D.S.F. en vue d'alimenter le réseau de neige de culture nécessaire à l'enneigement des pistes du domaine skiable de Flaine.

Actuellement, l'unique réserve d'eau sur Flaine est le lac de Vernand qui sert à la fois pour l'alimentation en eau potable et pour l'enneigement artificiel. Il est précisé que le lac de Vernand est à son plus haut niveau d'avril à juin, période où la station n'a plus besoin d'eau pour la neige artificielle.

Les besoins en neige de culture s'accroissant (environ 50 % de plus) incitent D.S.F. à disposer d'une réserve d'eau propre lui garantissant l'autonomie dont elle a besoin.

Une étude a été faite sur le secteur de Véret, ancienne zone glaciaire, proposant deux options :

- 100 000 m<sup>3</sup> sans digue
- 174 000 m<sup>3</sup> avec un barrage au-dessus de la station, en bordure de la piste Tourmaline.

Cet emplacement présente l'intérêt d'un impact visuel, sur la flore et la faune réduit.

Monsieur Patrick JOUBERT confirme l'intérêt d'une retenue d'eau autonome pour D.S.F. compte tenu du développement immobilier de Flaine qui génère un besoin plus important en eau potable.

En matière de ressources en eau, les difficultés rencontrées sont la présence du relief en lapiaz qui ne retient pas l'eau. Les études poursuivies ont permis de localiser à - 290 m de l'eau froide en grande quantité. D.S.F. étudie par ailleurs cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Société D.S.F. à déposer un dossier de permis d'aménager pour cette opération sur les parcelles communales cadastrées section B n° 121 et 122 au lieudit « Véret Sud ».

### **Cession BONHOMME Nicolas/ Commune section 132B n° 1409 et 1410 route de Creytoral**

Dans le cadre de la régularisation foncière de la route de Creytoral, suite à l'aménagement réalisé en 2008 par la Commune, le Conseil Municipal accepte la cession à titre gracieux par Monsieur Nicolas BONHOMME des emprises suivantes, au lieudit Creytoral :

- n° 1409 (issue du n° 1347p) : 12 m<sup>2</sup>
- n° 1410 (issue du n° 1347p) : 17 m<sup>2</sup>.

Il demande que ces parcelles soient intégrées au domaine public routier de la Commune dès signature de l'acte notarié.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Monsieur Nicolas BONHOMME, Conseiller Municipal, est sorti de la salle durant la présentation de ce dossier qui le concerne.

### Décision modificative du budget principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section investissement		Dépenses	recettes
Chapitres	libellés		
024-010	Cessions		+ 19 000 €
266-016	Achat d'actions	+ 12 000 €	
213-027	Travaux centre des Carroz	+ 7 000 €	
Total		+ 19 000 €	+ 19 000 €

Les crédits (19 000 €) provenant de la vente du terrain communal à Monsieur Chevasson seront affectés comme suit :

12 000 € à l'achat des actions de la Soremac par la Commune suite au départ de trois salariés de la société

7 000 € pour les travaux du centre des Carroz

### Achat d'actions de la Soremac

Madame le Maire présente à l'assemblée une proposition de rachat de 30 actions de la SAEM SOREMAC, détenues par 3 salariés qui ont quitté la société. Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ce rachat, la Commune étant actionnaire majoritaire de cette SEM.

Elle s'acquittera d'un montant de 4 000 € pour chacun des 3 salariés, détenteur de 10 actions, dont la valeur unitaire au dernier bilan est de 400 €. Il conviendra d'ajouter à la somme globale de 12 000 €, 3 % de frais d'enregistrement.

La Commune possède dorénavant 4 460 actions représentant 54,87 % du capital de la SAEM SOREMAC. Il est précisé que Monsieur Christophe GREFFOZ vote contre cette délibération.

### Délégation donnée au Maire en matière de placement de fonds

Le Conseil Municipal accepte de donner délégation au Maire durant la durée de son mandat, en matière de placements de fonds, conformément à l'article L. 1618-2 du C.G.C.T.

Toute décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- o Origine des fonds,
- o Montant à placer
- o Nature du produit souscrit
- o Durée ou échéance maximale du placement.

Madame Christiane MORET précise que cette procédure encadrée par la Trésorerie de Cluses, permettra de placer le jour favorable, les sommes provenant de la vente de terrains, fixées au préalable, en réunion de la commission finances.

Il est précisé que les fonds de placement sont très réglementés et doivent provenir de produits exceptionnels tels que définis à l'article du C.G.C.T. L.1618-2.

### Subventions 2009 pour les Associations extérieures à la commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes aux associations extérieures à la Commune :

Ass. Culturelle Collège de Cluses	300 €
Le Souvenir Français (Cluses)	80 €
Prévention Routière (Annecy)	150 €
Le Collège J. Brel (Taninges)	2 400 €
Le Collège St Joseph Elan sportif Sallanches	60 €
S.P.A. à Cluses	100 €

### Tarifs VTTtisme été 2009

Dans le cadre de la vente de la VTTtisme organisée par l'Office de Tourisme le 26 juillet 2009, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

#### Les Exposants :

Dénomination	Tarifs
T.shirt l'unité	10.00 €
Polo l'unité	20.00 €
Emplacement tente (douche, gardiennage VTT)	10.00 €
Branchement électrique (forfait week-end)	54.00 €
Location tente 9m <sup>2</sup>	96.00 €

#### Les Partenaires :

Dénomination	Tarifs
<p>Partenaire « Ambassadeur » Une épreuve à votre nom !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur tous les supports de communications (affiches, flyers, dossier de presse, road book),</li> <li>* 6 banderoles ou oriflammes au départ, arrivée ou sur le parcours,</li> <li>* Visibilité sur les animations,</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end.</li> </ul> <p><u>Nos services</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>10 invitations à l'apéritif savoyard</li> <li>10 bulletins d'inscriptions offerts</li> <li>2 découvertes des parcours en quad ou 4x4</li> <li>1 baptême en hélicoptère d'1/4 d'heure</li> </ul> <p>Un accueil privilégié à « l'Espace Partenaire ».</p>	3 200.00 €

<p><b><u>Partenaire « Cyclotcime» ou « VTTcime »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur tous les supports de communications (affiches, flyers, dossier de presse, road book)</li> <li>* 4 banderoles ou oriflammes au départ, arrivée ou sur le parcours,</li> <li>* Visibilité sur les animations</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end</li> <li>* Remise des lots (fournis par vos soins)</li> </ul> <p><u>Nos services :</u>                      5 invitations à l'apéritif savoyard                      5 bulletins d'inscriptions offerts                      1 découverte des parcours en quad ou 4x4</p> <p>Un accueil privilégié à « l'Espace Partenaire ».</p>	<p>1 500.00 €</p>
<p><b><u>Partenaire « Supporter »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur tous les supports de communications (affiches, flyers, dossier de presse, road book)</li> <li>* 2 banderoles ou oriflammes au départ, arrivée ou sur le parcours,</li> <li>* Visibilité sur les animations</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end</li> </ul> <p><u>Nos services :</u>                      2 invitations à l'apéritif savoyard                      2 bulletins d'inscriptions offerts                      1 découverte des parcours en quad ou 4x4</p> <p>Un accueil privilégié à « l'Espace Partenaire ».</p>	<p>500.00 €</p>
<p><b><u>Partenaire Fournisseur officiel VTTcime</u></b>  <b><u>Devenez le partenaire de nos ravitaillements !</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur tous les supports de communications (affiches, flyers, dossier de presse, road book)</li> <li>* 4 banderoles ou oriflammes sur les ravitaillements,</li> <li>* Visibilité sur les animations</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end</li> </ul> <p><u>Nos services :</u>                      2 invitations à l'apéritif savoyard                      2 bulletins d'inscriptions offerts                      1 découverte des parcours en quad ou 4x4</p> <p>Un accueil privilégié à « l'Espace Partenaire »</p>	<p><b>Echange de marchandises</b></p>

**Les Inscriptions :**

Dénomination	Tarifs Publics	Tarifs spéciaux VTT Mag
Parcours Extrême	20.00 €	17.00 €
Parcours Expert	20.00 €	17.00 €
Parcours Sportif	20.00 €	17.00 €
Parcours Relax	15.00 €	12.00 €
Rando Kids	15.00 €	12.00 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	10.00 €	-
Tarif Famille VTTcime (mini. 3 pers. même nom, même adresse)	50.00 €	-
Cyclotcime	12.00 €	-
Tartiflette adulte	12.00 €	-
Tartiflette enfant - de 10 ans	8.00 €	-

Une majoration de 5 € sera demandée pour toute inscription sur place.

**Buvette**

Dénomination	Tarifs
Boissons à la canette	2.00 €
Pichet de rosé - blanc - rouge	10.00 €

**Tarifs Randotcime été 2009**

Dans le cadre des animations de la station organisées par l'Office de Tourisme des Carroz, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Randotcime devant se dérouler le 9 août 2009, comme suit :

Inscription adulte licencié FFCO ou étudiant FFSU	8.00 €
Inscription adulte non-licencié	11.00 €
Inscription enfant licencié	5.00 €
Inscription enfant non-licencié	8.00 €
Inscription Famille (mini 3 personnes sur le même circuit)	23.00 € + 3.00 €/personne au-delà de 4.

**Tarifs Cavalcime et Chœurs de France été 2009**

Les tarifs de la Cavalcime et des Chœurs de France pour l'été 2009 sont fixés selon le détail ci-dessous :

Cavalcime

Inscription comprenant le repas du samedi soir, le petit déjeuner et le pique nique du dimanche midi	60.00 €
Inscription le dimanche uniquement avec le pique nique du midi	25.00 €

Repas accompagnateur adulte	15.00 €
Repas accompagnateur enfant	8.00 €
Emplacement exposant	4.00 €/le mètre

Chœurs de France

Entrée concert, tarif unique adulte et enfant	10.00 €
---	---------

**tarifs activités sportives été 2009**

Le Conseil Municipal reconduit pour l'été 2009, les tarifs de l'an dernier des activités sportives

Désignation	Montant en €
<b>PISCINE</b>	
Enfants de moins de 5 ans	Gratuité
<b>Enfants de 5 à moins de 12 ans</b>	
1 entrée	3.20
10 entrées	29.00
Forfait 7 jours non consécutifs	29.00
Forfait saison	56.00
Tarif dernière heure	2.60
<b>Jeunes de 12 à moins de 18 ans</b>	
1 entrée	3.80
10 entrées	34.00
Forfait 7 jours non consécutifs	34.00
Forfait saison	60.00
Tarif dernière heure	2.60
<b>Adultes</b>	
1 entrée	4.70
10 entrées	43.00
Forfait 7 jours non consécutifs	43.00
Forfait saison	70.00
Tarif dernière heure	2.60
<b>Adultes de plus de 60 ans</b>	
1 entrée	3.80
10 entrées	34.50
Forfait 7 jours non consécutifs	34.50
Forfait saison	60.00
Tarif dernière heure	2.60
Tarif Groupe	3.00
<b>Activités diverses</b>	
Inscription animation sportive	4.50
Activité multi-sports	3.00
Location matériel de plage	0.80
Saut à l'élastique	4.00
Location groupe salle poly. Mont-favy : utilisation sportive 2h00	40.00
<b>Tennis</b>	
Location d'un court 1h00 en saison	11.00

Location d'un court 5 x 1h00	48.00
Location d'un court 10 x 1h00	90.00
Location d'un demi-court (invité) saison	6.00
Location « heure chaude » : entre 12h00 et 16h00	8.00
<b>Leçons de natation données pr les MNS (tarif par personne)</b>	
1 cours particulier (20 mn - 1 pers. Maxi.)	12.00
10 cours particuliers (20 mn)	108.00
1 cours semi-privé (20 mn - 4 pers. Maxi.)	8.00
10 cours semi-privés (20 mn)	72.00
<b>Activités nautiques</b>	
Cours de 30 mn (la séance)	6.00
10 cours de 30 mn	50.00
Stage de natation artistique (les 5 séances)	30.00
Forfait saison	120.00
<b>Forfait « PROMO JEUNE »</b>	
Forfait acheté jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet inclus Pour les jeunes de 5 à 18 ans inclus - accès piscine - tournois de badminton et tennis de table + animations	42.00

### Convention VTTtisme 2009

Dans le cadre de l'organisation de la VTTtisme devant se dérouler du 24 au 26 juillet 2009, Madame le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la Commune et l'association Carroz VTTtisme précisant les engagements respectifs de chacune des parties.

Carroz VTTtisme s'engage à :

- Procéder aux démarches administratives
- Assurer la promotion de l'évènement
- Gérer les inscriptions et la logistique de cet évènement en collaboration avec les services communaux.

La Commune par ailleurs s'engage à :

- Couvrir les frais d'affiliation de Carroz VTTtisme à la Fédération Française de Cyclisme
- Rembourser à l'association les frais d'assurances concernant cette manifestation
- Verser une subvention de 2 400 € à l'association en contre partie de ses engagements pour l'organisation de la VTTtisme 2009.

Le Conseil Municipal accepte cette convention et donne tous pouvoirs au Maire pour la signer.

### Convention Cavalcime 2009

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention présentée par le Maire entre la Commune et le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Haute-Savoie, pour l'organisation de la Cavalcime le 23 août 2009.

La Commune par le biais de l'Office de Tourisme des Carroz s'engage à :

- ❑ Faire la promotion de l'évènement
- ❑ Gérer les inscriptions

- ❑ Gérer la logistique de l'événement en collaboration avec les services communaux
- ❑ S'assurer de la présence des services de secours lors de la journée du 23 août 2009

Le Comité Départemental Equestre de la Haute-Savoie s'engage à :

- ❑ Définir un parcours adapté à tous les participants
- ❑ Diligenter toutes les mesures lors de la manifestation en matière protection sanitaire des chevaux

La Commune d'Arâches-La Frasse s'engage à être présente avec le Comité Départemental Equestre de la Haute-Savoie dans le cadre du salon « Equid'Espaces » devant se dérouler à la Roche/Foron du 25 au 27 septembre 2009.

### **Conventions de servitude canalisation eau potable chemin des Noisetiers**

Madame le Maire propose à l'assemblée un dossier de régularisation d'emprise d'une canalisation d'eau potable, chemin des Noisetiers, pour les parcelles suivantes :

Situation	n° de parcelle	Longueur de la servitude Eléments spécifiques
Combes de Lachat, section A	1118	20 ml, 1 regard de vannage et régulation 2.5 x 1.5 m
	1119	8 ml
	1120	5 ml et 1 bouche à clef
	1121	14 ml
	1123	28 ml et 2 bouches à clef
	1124	30 ml
	1125	25 ml
	1129	8 ml
	2328	16 ml et 1 bouche à clef

Il est précisé que ces servitudes de passage de canalisations représentent une bande de terrain de 3 mètres de largeur sur une hauteur de 0.60 m entre la canalisation et le niveau du sol. La Commune a la possibilité d'intervenir sur l'ouvrage de jour comme de nuit en cas de besoin.  
Ces servitudes sont liées au terrain et non au propriétaire.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer les actes notariés. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la Commune.

### **Convention de mise à disposition de terrains pour l'association Potes et Jardins (jardins familiaux)**

Dans une démarche de développement durable, le Conseil Municipal décide de mettre en place des jardins familiaux au lieudit « les Envers » sur une emprise des parcelles suivantes :

- section A n° 595 d'une superficie de 2 814 m<sup>2</sup>
- section A n° 3221 d'une superficie de 1 541 m<sup>2</sup>.

La gestion de ces parcelles communales sera confiée à l'Association « Potes et Jardins » par convention avec la Commune,

Une redevance annuelle de 100 € sera versée à la Commune par l'Association.

## **Avis favorable du périmètre du SAGE de l'Arve**

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

### **Questions diverses.**

#### Proposition d'achat terrain au lieudit « les Places d'En Bas » section A n° 2210 et 2211

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réflexion menée au sujet de l'implantation des services techniques sur un site unique, la Municipalité avait instauré un emplacement réservé n° 17 au P.L.U. sur les parcelles cadastrées section A n° 2210 et 2211, lieudit « les Places d'En Bas ». Ces parcelles classées en zone AUx au P.L.U. présentent un intérêt pour la réalisation de ce projet :

- Situation en bordure de route, entre Arâches et les Carroz
- Surface importante de 9 459 m<sup>2</sup>
- Topographie adaptée à la destination des locaux techniques envisagés.

Compte tenu de toutes ces caractéristiques, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour entreprendre les démarches auprès du propriétaire afin de mener à bien cette acquisition au prix de l'estimation des Domaines, soit 473 000 €.

<b>Parcelles</b>	<b>superficie</b>
Section A lieudit « les Places d'En Bas » n° 2210	654 m <sup>2</sup>
n° 2211	8 805 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>9 459 m<sup>2</sup></b>

#### Election d'un titulaire au SIVOM de la Région de Cluses

Le Conseil Municipal accepte que Monsieur EGARD, membre titulaire cède sa fonction au sein du SIVOM de la région de Cluses, au profit de Madame le Maire actuellement membre suppléant. Elle pourra ainsi être destinataire des courriers et convocations adressés par le SIVOM.

#### Fichier du Centre des Impôts Fonciers - Lieudit « Sous le Chable des Granges Sud »

Le Centre des Impôts Fonciers de Bonneville ayant supprimé par erreur le lieudit « Sous le Chable des Granges Sud » sur le plan cadastral de la Commune d'Arâches-La Frasse et conformément à sa demande formulée par courrier, le Conseil Municipal :

- Confirme que ce lieudit existe toujours sur la Commune
- Demande au Centre des Impôts Fonciers de Bonneville de recréer ce lieudit sur le plan informatisé du cadastre

#### Achat véhicule Office de Tourisme

Le véhicule SAXO de l'Office de Tourisme est à changer immédiatement alors que cela était prévu ultérieurement. Le Conseil Municipal accepte d'engager cette dépense d'un montant de 29 000 € T.T.C. qui n'était pas inscrite au budget 2009.

#### Acquisition terrains C.N.P.O.

Le Maire informe l'assemblée que la commission finances de la C.N.P.O. a accepté le principe de la vente à la Commune des terrains situés lieudit « les Crêtes », le « Communal des Malaîchères » et le « Communal du Colubeule » au prix des Domaines majorés de 10 % (marge autorisée). Ces terrains sont destinés à accueillir différentes structures sportives communales ainsi que le projet d'habitat abordable sur la Commune.

Ce dossier doit être confirmé par le Conseil d'Administration de la C.N.P.O prévu le 6 juin prochain. et sera porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal prévu le 10 juin.